

La Région déploie son aide à l'acquisition de véhicules propres dans la vallée de l'Arve

La Région Auvergne-Rhône-Alpes a décidé d'être un modèle de la lutte contre la pollution de l'air dans les vallées alpines. Après avoir engagé un plan de lutte contre cette pollution, Eric FOURNIER, Vice-président délégué à l'Environnement de la Région a présenté l'aide régionale à l'acquisition de véhicules propres pour les professionnels, une des mesures phare de ce plan de lutte contre la pollution dans la vallée de l'Arve.

Cette « prime véhicule propre » s'adresse aux professionnels de la vallée pour les accompagner vers des motorisations **sans émission de carbone**, tout en préservant la mobilité, essentielle pour le développement économique.

Elle concerne à la fois les véhicules des **PME-TPE, des entrepreneurs indépendants et des professions libérales mais également les flottes captives des collectivités, établissements publics, entreprises et associations** du territoire et permettra de réduire le nombre de véhicules polluants circulant dans la vallée.

L'aide régionale absorbera le surcoût d'achat d'un véhicule non polluant. Le Plan voté par la Région prévoit déjà **1,6 M€**. Cet engagement concret permettra d'inverser la tendance environnementale et de diminuer les impacts du changement climatique.

« La restauration de la qualité de l'air dans la vallée de l'Arve, priorité régionale, demandera des efforts de chacun. Seul un ensemble de mesures d'accompagnement sur l'industriel, le résidentiel ou la mobilité permettra de retrouver cet air sain, auquel nous aspirons tous. Le dispositif présenté aujourd'hui, soutenu par la Région, sur la mobilité est l'un des maillons de la chaîne. Je lui souhaite donc beaucoup de succès ».

Eric FOURNIER, Vice-président délégué à l'Environnement

Pour l'année 2018, le montant de la prime sera versée en fonction du poids total autorisé en charge du véhicule suivant le tableau suivant :

PTAC (Poids Total Autorisé en Charge)	Véhicule GNV	Véhicule électrique	Véhicule hydrogène
PTAC < 2.5 T	3000 €	3000 €	12 000 €
2.5 T < PTAC ≤ 3.5 T	5000 €	5000 €	12 000 €



Les 50 premiers véhicules auront droit à un bonus exceptionnel de 8 000€ pour le GNV et de 5 000€ pour l'électrique afin d'amorcer le dispositif. Les critères d'attribution seront révisés chaque année en fonction des aides d'État.

- Le contenu du dispositif est disponible sur le site de la Région ainsi que le formulaire de demande d'aide à l'adresse suivante :
<https://www.auvergnerhonealpes.fr/aide/147/289-acquisition-de-vehicules-propres-sur-la-vallee-de-l-arve-environnement-energie.htm>

Les dossiers de demande de subventions sont à adresser à :
vehiculespropresarve@auvergnerhonealpes.fr

- L'expérimentation de ce dispositif concerne les 5 communautés de communes de la Vallée de l'Arve concernées par le Plan de Protection de l'Atmosphère (PPA) de la vallée de l'Arve, approuvé par arrêté préfectoral le 16 février 2012 : Communauté de communes du Pays Rochois, Communauté de communes Cluses, Arve et Montagnes, Communauté de communes Vallée de Chamonix-Mont-Blanc, Communauté de communes Faucigny-Glières, Communauté de communes Pays Mont-Blanc.
- **Le Plan de lutte contre la pollution dans les vallées alpines, doté de 45 M€, permettra à la vallée de l'Arve de devenir un modèle grâce à la mobilisation régionale. Il comprend des mesures de soutien aux industriels pour réduire leurs émissions grâce au fonds air-industrie, aux habitants pour remplacer leurs appareils de chauffage, grâce au fonds air bois, un soutien au développement des énergies propres, et un axe pour développer les transports non polluants.**

